

## NOUVEAU CONFINEMENT : DES REPONSES INCOMPREHENSIBLES AU VU DE LA SITUATION !



### Que faire avec les écoles et crèches fermées et mon enfant à la maison ?

⇒ Quatre possibilités :

- Je peux télétravailler pendant la période et je me retrouve en télétravail exceptionnel.
- Je ne peux pas télétravailler car je ne suis pas équipé ou j'habite en zone blanche : possibilité d'ABAP uniquement dans cette situation.
- Je ne peux pas télétravailler car je dois garder des enfants en bas âge : **il n'y a pas de possibilité** de bénéficier d'autorisation d'absence payée (**ABAP** ou ADER) comme lors du premier confinement.
  - ⇒ J'utilise mes jours enfants malade (5 à plein-traitement et 5 à demi-traitement par an). **La CFTC a demandé que le nombre de jours de garde d'enfant malade à plein traitement soit augmenté cette année.**
- Je suis contraint de prendre des congés supplémentaires.

## La CFTC Emploi n'accepte pas la suppression des ABAP pour les agents avec enfant à garder : il est difficile de télétravailler avec des enfants et cela met en difficulté les familles !

### Pourrais-je modifier les dates des congés que j'ai pris pour qu'elles correspondent aux nouvelles vacances scolaires ?

- Oui, les dates de congés préalablement posées pourront être décalées pour tenir compte des nouvelles dates de vacances scolaires.

### La date limite pour poser ses congés fixée au 31/05/2021 sera-t-elle reportée ?

- **NON**, les congés devront être posés et pris avant le **31/05/2021**.

**La CFTC a expressément demandé la possibilité d'un report de la date butoir.** Avec le maintien des activités sur site et quatre semaines de gestion d'enfants pour beaucoup d'agents, ce sont les agents sans enfants à garder qui devront prendre en charge les activités en présentiel et ne pourront pas poser de congés en avril. Ils n'auront donc plus que le mois de mai pour tout solder. Que se passera-t-il si les mesures sanitaires sont prolongées ?

**La CFTC Emploi est avec les agents  
que ces décisions mettent en difficulté !  
Remontez nous vos situations !**



syndicat.cftc-emploi@pole-emploi.fr

 [www.facebook.com/CFTCEmploi](https://www.facebook.com/CFTCEmploi)

 [cftcemploi](https://twitter.com/cftcemploi)